

- Monuments Historiques inscrits

Servitudes de protection des monuments historiques inscrits

Limite de zone

Haies à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L.111-6 à L.111-10 du Code de l'Urbanisme

Bâtiment pouvant changer de destination (sous conditions)

Élément de patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Éléments paysagers (bois, bocage, ripisylve) à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Zone humide à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Espace boisé classé (EBC)

Emplacement réservé

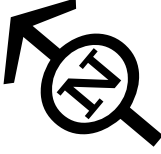
Secteur de remblais inertes

Localisation des secteurs affectés par le bruit (d'après classement sonore des infrastructures terrestres)

PPR Inondation du Val de Louet et confluence de la Maine et de la Loire

PLU

COMMUNE DE MOZE-SUR-LOUET (49)

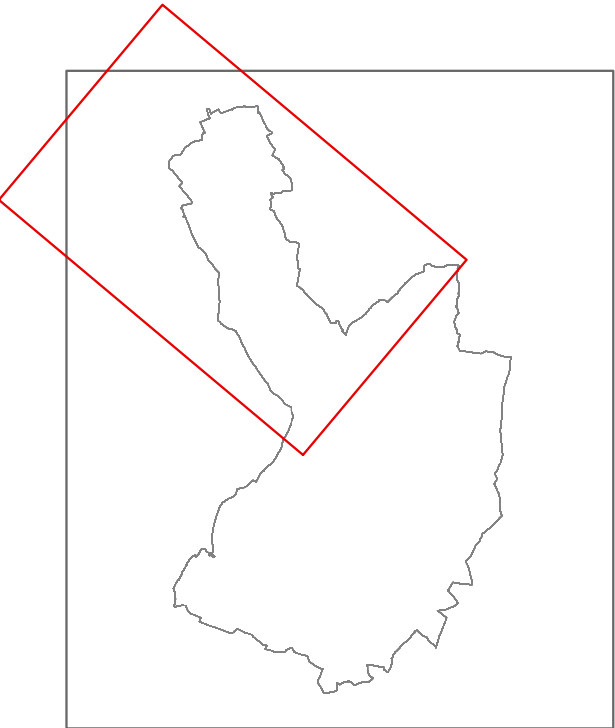


Révision

4.d

RÈGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE

LE TERRITOIRE COMMUNAL - PARTIE NORD-OUEST



ECHELLE:
1:5 000

SOURCE :

DGI – Cadastre
Droits réservés – 01/2019



9, rue du Picard
37140 BOURGUEIL

Tel: 02 47 95 57 06
Fax: 02 47 95 57 16

Mét: contact@urban-ism.fr

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du
5 mars 2020

approuvant la révision du Plan
Local d'Urbanisme,

Le Maire,

Joëlle BAUDONNIERE

